

---

### Séance du jeudi 02 novembre 2023

Date de la convocation : 26 octobre 2023

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.*

**Présents : 38**

**Présents non votants :  
6**

**Présents votants :** Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Mathilde DECHEPPE, Hervé FABRE, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marie HURAUT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Christine POLMARD

**Représentés : 5**

**Représentés :** Jean-Louis ADRIAN représenté par Martine AUBRY, Cédric GARAT représenté par Josiane BIGUINET, Clarisse JACQUET représentée par Michel MOREAU, Marie-Pierre VERDUN représentée par Sophie CHARRIOT, Brigitte WEISSE représentée par Philippe BRISSE

**Votants : 43**

**Excusés :** Alain CHAUDRON, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Vincent LOMBART, Pierre-Louis MOLITOR, Christian WEISS

**Absents :** Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULOY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Raphael HUMBERT, Jean-Marc ILIC, Marie-Françoise KLEIN, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Patrick PERARD, Yannick PEZET, Céline PHILIPPOT, Yves PILLEMENT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Régis SOLTISIAK, Angélique THILL, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Dania KLEIN

---

**DE\_2023\_075 - Objet : Construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Seuil d'Argonne - Approbation du nouveau plan de financement du projet et autorisation de déposer les dossiers de subventions DETR et FEDER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence Services à la population et développement local ;

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne ;

Vu les délibérations en date du 22 février, 7 avril et 13 décembre 2022 ;

Madame la Présidente informe que le projet de construction de la Maison de santé de Seuil d'Argonne peut être éligible à l'objectif spécifique 4.5 Santé au titre des Fonds européens FEDER 2021-2027.

Madame la Présidente explique que le maître d'œuvre a procédé à l'actualisation des coûts. Le montant du projet s'élève désormais à 2 405 298,31 € HT.

Le plan de financement réactualisé de l'opération est proposé comme suit :

Plan de financement prévisionnel - Construction de la maison de santé à Seuil d'Argonne global

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
<b>Maison de santé</b>				
lot 1 VRD	311 885,77 €	ETAT	776 370,35 €	32%
lot 2 gros œuvre	224 832,36 €	RGE	275 000,00 €	11%
lot 3 charpente ossature bois	415 113,54 €	CD55	98 320,00 €	4%
lot 4 menuiserie ext	206 065,00 €	GIP	400 000,00 €	17%
		FEDER	374 536,82 €	16%
lot 5 menuiserie int	207 521,67 €	sous total subventions	1 924 227,17 €	80%
lot 6 plomberie	203 360,00 €	emprunt	481 071,14 €	20%
lot 7 électricité	142 032,00 €	TOTAL	2 405 298,31 €	100%
lot 8 peinture revêtement sols	119 883,84 €			
sous total travaux	<b>1 830 694,18 €</b>			
divers aléas (15%)	274 604,13 €			
frais d'études (AMO, MOE, Contrôleur technique, SPS... )et frais annexes (86% part MSP)	227 000,00 €			
assurance DO	60 000,00 €			
charges financières trésorerie ou prêt relais	13 000,00 €			
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>2 405 298,31 €</b>			

Comme convenu avec les services de l'Etat, la seconde tranche de l'opération sera déposée au titre de la DETR 2024 selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel - Construction de la maison de santé à Seuil d'Argonne tranche 2

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
<b>Maison de santé</b>				
lot 1 VRD		ETAT	273 752,20 €	33,5%
lot 2 gros œuvre		RGE	93 500,00 €	11,5%
lot 3 charpente ossature bois	415 113,54 €	CD55	33 428,80 €	4,1%
lot 4 menuiserie ext	206 065,00 €	GIP	136 000,00 €	16,7%
		FEDER	116 412,27 €	14,3%
lot 5 menuiserie int		sous total subventions	653 093,27 €	80,0%
lot 6 plomberie		emprunt	163 262,05 €	20,0%
lot 7 électricité		TOTAL	816 355,32 €	100,0%
lot 8 peinture revêtement sols				
sous total travaux	<b>621 178,54 €</b>			
divers aléas (15%)	93 176,78 €			
frais d'études (AMO, MOE, Contrôleur technique, SPS... )et frais annexes (86% part MSP)	77 180,00 €			
assurance DO	20 400,00 €			
charges financières trésorerie ou prêt relais	4 420,00 €			
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>816 355,32 €</b>			

Une 3ème tranche sera déposée au titre des concours financiers de l'Etat - DETR 2025 :

## Plan de financement prévisionnel - Construction de la maison de santé à Seuil d'Argonne tranche 3

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
<b>Maison de santé</b>				
lot 1 VRD		ETAT	298 474,15 €	33,7%
lot 2 gros œuvre		RGE	101 750,00 €	11,5%
lot 3 charpente ossature bois		CD55	36 378,40 €	4,1%
lot 4 menuiserie ext		GIP	148 000,00 €	16,7%
		FEDER	123 152,63 €	13,9%
lot 5 menuiserie int	207 521,67 €	sous total subventions	707 755,18 €	80,0%
lot 6 plomberie	203 360,00 €	emprunt	176 961,96 €	20,0%
lot 7 électricité	142 032,00 €	TOTAL	884 717,14 €	100,0%
lot 8 peinture revêtement sols	119 883,84 €			
sous total travaux	<b>672 797,51 €</b>			
divers aléas (15%)	100 919,63 €			
frais d'études (AMO, MOE, Contrôleur technique, SPS...)et frais annexes (86% part MSP)	83 990,00 €			
assurance DO	22 200,00 €			
charges financières trésorerie ou prêt relais	4 810,00 €			
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>884 717,14 €</b>			

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel réactualisé ;
- De préciser que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2023 ;
- D'approuver les plans de financement prévisionnels pour les tranches 2 et 3 ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les différents partenaires financiers que sont l'Etat au titre des concours financiers de l'Etat, la Région Grand Est et le GIP sur la base des plans de financement présentés ;
- D'autoriser la Présidente à déposer une demande de subvention au titre des Fonds européens FEDER 2021-2027
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser le lancement de la phase PRO,
- D'autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 décembre 2023 et publié ou notifié le 19 décembre 2023
--